

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE BUDGET 2020

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE BUDGET 2020 Commune de Saint-Hilaire

. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet et consultable en Mairie.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget constitue l'acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Date du vote du budget 2020 par le Conseil Municipal le 22 juin 2020 Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases d'une préparation budgétaire et d'une analyse faite par l'agence technique Départementale en décembre 2019.

«Il est à noter qu'il a été-préparé avant la crise sanitaire et que certaines modifications pourraient être demandées en cours d'exercice par le législateur. »

Le budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de contenir la dette en ne dépassant pas le seuil autorisé d'endettement,
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région et de l'État, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et les consommations fluides... des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (prêt salle des fêtes, vente concessions cimetière...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement

Les prévisions pour l'année 2020 se décomposent ainsi :

- Chapitre 011 : Charges à caractère général179 500 euros

Les charges à caractère général comprennent (les fluides, l'entretien des bâtiments, l'entretien des véhicules, le petit équipement, fournitures scolaires et administratives, assurances et autres.....Une augmentation est prévue sur certains articles pour les coûts de fonctionnement de la salle polyvalente, (dernier trimestre)

Actuellement 5 agents, (3 techniques 2 administratifs) mais il faut prévoir l'embauche d'un agent technique (l'agent remplaçant a terminé son contrat en avril 2020) de ce fait une nouvelle embauche est prévue.

En fin d'année, les élus doivent réfléchir également au remplacement d'un agent qui part en retraite fin 2020

- Chapitre 014 : Allocation compensatrice versée au Muretain Agglo.....76 400 euros

Pour 2020 une provision supplémentaire est intégrée correspondant à la participation au Syndicat SAGe (3 euros par habitants)

(indemnités élus, contribution au service Incendie du Département, participation aux syndicats intercommunaux, participation au CCAS et subventions aux associations et à l'Espace de Vie Sociale)

Les intérêts de la dette, les amortissements et le virement de l'excédent de fonctionnement qui provisionne la section d'investissement complètent les charges de fonctionnement, soit

Les prévisions des dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 sont estimées à 1 043 305 euros

Les recettes de fonctionnement

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :+ divers

- Les impôts locaux et taxes diverses : prévision	371 503 euros
- Taxes diverses (Pylônes Electriques)	22 100 euros
- Les dotations versées par l'État : prévision	150 105 euros
En particulier la dotation Globale de fonctionnement	76 583 euros
Après une régression de plus de 7% entre 2016 et 2017 au niveau	national le
gouvernement a stoppé la baisse. Son montant est désormais figé	•
Pour Saint-Hilaire l'augmentation de population permet de voir év	voluer cette dotation.
A la dotation Globale de Fonctionnement s'ajoute :	
la dotation de solidarité rurale	16 995 euros
la dotation nationale de péréquation	6 645 euros
la taxe aux droits de mutation lissée sur le département.	
Pour St hilaire estimée à	40 000 euros
Compensations exonérations taxes foncières	2000 euros
Compensation exonération taxe habitation	7 882 euros
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la pop	ulation location salle
des fêtes, vente de concessions dans le cimetière, les droits de pla	ce pour les
commerçants ambulants	
prévision	3 000 euros
S'ajoutent quelques recettes diverses. Remboursement mise à disp	position matériel et
personnel de voirie à l'Agglo plus remboursements vandalisme et	
A ces recettes prévisibles s'ajoutent l'exécédent de l'exercice pré	cédent481550,27
euros	
Les estimations des recettes globales de fonctionnement pour	l'année 2020
s'équilibrent avec les dépenses ci-dessus soit	

1 043 305 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Un point sur la fiscalité

Conformément à la loi de finance 2020 article 1518 du CGI : les coefficients de revalorisation des valeurs locatives foncières

(hors impôts locaux professionnels)

Le coefficient est de 1.012 pour 2020 (pour rappel 1.022 en 2019)

Cette revalorisation ne concerne pas les bases TH sur les résidences principales pour lequel un coefficient de 1.009 a été voté (article 16-1 –H-1-1 loi N° 2019-1479 de finances pour 2020)

Il est à noter que la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales est effective en 2020 pour 80% des contribuables. Celle concernant les 20% restant (déterminés en fonction d'un niveau de ressources) s'effectuera en trois années jusqu'en 2023 (réduction de 30% en 2021 65% en 2022 et totalité en 2023

Conclusion en 2020 Gel du taux de TH à son niveau de 2019 . Les communes ne peuvent l'augmenter ;

De ce fait, les taux pour l'année 2020 en accord avec l'analyse financière progressent de $1\,\%$ par rapport à 2019

Foncier Bâti

17,48 %

Foncier non bâti

94,10 %

Compensation par l'État de la perte de Taxe d'habitation 186 018 euros

I DESCOUDED FISC	ALES A TAUX CONSTANTS	I						\
I - RESSUURCES FISC	Bases d'imposition effectives 2019	Taux d'imposition communaux de 2019	Tau	ux d'imposition afonnés 2020	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Produits à taux (col.4 x col.2		Š
Taxe d'habitation	1 341 473	13,48		>>>	1 376	000	185 485	
Taxe foncière (bâti)	912 417	17,31		>>>	940	900	162 870	
Taxe foncière (non bâti).	22 821	93,18		>>>	22	900	21 338	
OFE				>>>			0	
Bases de taxe d'habitation	on relatives aux logements vaca	nts : 4	>>>		To	otal:	184 208	
Bases de taxe d'habitation	on sur les résidences secondair	es: 🚯	>>>					
I - DECISIONS DU CO	ASEIL MUNICIPAL	1. PRODUIT DES TAXE	S DIREC	TES LOCALES ATTE	NDU POUR 2020 🗿			
58/ 548 · Produit nécessaire à 6 · Produit nécessaire à 6 · Préquilibre du budget	Total allocations compensatrices add	Produit taxe Produit taxe	luit des IFEI	Produit de la Versement GIR	+	scom (1) = Pro	176018 +	185 485 oduit prévisionnel de TH roduit attendu de la majoration H des résidences secondaires
. CALCUL DES TAUX 2	020 PAR APPLICATION DE LA	VARIATION PROPORTIO	NNELLE	Si l'un des taux de référ	ence (col.9) excède le plafond inscri	t col.3 (ou, à défaut, col.15 pa	ge 2) une variation différenciée des taux	doit obligatoirement être votée.
	Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATIO	ON PROPO	RTIONNELLE (2)	Taux de référence 2020 (col.6 x col.8)	3. TAUX VOTES	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 6	Produit correspondant (col.10 x col.11) 12
		Produit attendu						
		186018	3	- =1,009825	17,48	17,48	940 900	164469
axe foncière	17,31	100011						
Taxe foncière	17,31 93,18	184 208	ĺ	- =1,0000020	94.10	99,10	22 900	21 549

REFORME EN VUE DE LA SUPPRESSION TH ESTIMATION POUR LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE Source Agence Technique du Département

ESTIMATION POUR LA COMMUNE DE SAINT HILAIRE

☐ 2020 : estimation du produit TH attendu sur les résidences principales (RP)

	2017	2018	2019	2020
Base nette TH Rés: Principales (RP)	1 136 202	1 198 996	1 300 352	1 538 316
Taux TH	13,22%	13,35%	13,35%	13,35%
Produit spontanné TH sur RP	150 206	160 066	173 597	205 365
Dont produit issu de la hausse des taux	-	1 559	1 640	1 940
Produit corrigé TH sur RP perçu en 2020				203 425

Bases TH : actualisation forfaitaire : +0,9 % + Evolution physique

□ 2021 : mise en jeu de la réforme

Le calcul des éléments de référence 2020

Produit TH/RP commune de référence	2020	
Produit TH sur RP spontané	203 365	
Compensation TH + Moy. 3 ans rôles sup.	9 160	(1
Produit TH sur RP de référence	212 525	1

Produit FB département de référence	2020
Bases FB avant réforme	995 571
Taux FB avant réforme	21,90%
Compensation FB + Moy. 3 ans rôles sup.	19
Produit FB large département de réf.	218 049

- (1) Montants communaux 2019 actualisés
- (2) Montants estimés par proratisation de l'enveloppe des compensations du Département

 Produit FB commune
 2020

 Base FB
 1 076 835

 Taux FB
 17,14%

 Compensation FB + Moy. 3 ans rôles sup.
 110

 Produit FB large communal
 184 679

Base et taux réformés	2021
Taux FB référence 2020 (com+dép.)	39,04%
Variable d'ajustement bases FB (cmne/dép)	-4,23%
Base retraitée FB 2020 applicable en 2021	1 031 249

- (3) Bases FB commune: actualisation forfaitaire: +1,20%
- + Evolution physique
- (4) Base communale retraitée des abattements départementaux
- Estimation du gain ou de la perte de produit fiscal en 2021

	2020
Produit TH /RP de référence	212 525
Produit FB spontané reçu du département	218 049
Gain non écrêté	5 524

	2021
Nouveau produit FB spontané	401 664
Ecrêtement	-
Produit FB encaissé par la commune	401 664

III. La section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions (d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.)

- En recettes : deux types de recettes coexistent, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de la salle polyvalente et précédemment essentiellement la mise aux normes et respect de l'accessibilité des bâtiments et lieux publics...).

Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

 Mise en sécurité du campanaire 2^{ième} tranche Prévision inscription prévisionnelle
 Transformation d'une concession funéraire (propriété de la commune) en Ossuaire Communal Inscription prévisionnelle
- 2 ^{ième} Modification PLU 2 ^{ième} modification solde (honoraires commissaire enquêteur plus cabinet d'Etudes)
Groupe scolaire et divers bâtiments communaux Inscription prévisionnelle
Prévision travaux urbanisation inscription

Prévision encaissement taxe d'Aménagement sur constructions neuves prévision 102 950 euros Récupération TVA exercice précédent 16 700 euros

Equilibre Total SECTION Investissement

DEPENSES: 2 140 800 RECETTES: 2 140 800

Vous trouverez également ci-dessous, un récapitulatif des investissements réalisés entre 2014 et 2020, ainsi que les subventions respectives encaissées ou en cours.

Déposé en 2014

DETR: 4 929 eur	os	
JBVENTION encaissées <u>en 2017</u> Département : 740,20 euros		
ONTANT DES TRAVAUX RÉALISÉS H.T: 9 858 euros TTC 11 535.20	euros	
ubvention accordée en 2016 Département	7 627.80 euros	
ubvention accordée en 2016 Région	1 228 euros	
ubvention accordée en 2016 DETR	9 535 euros	
	TTC 22 883.40 euros	
ogramme 2016-2017 vestiaires parking, Installations ouverto	es au public H.T 19 069.50 euros	
Travaux sur devis sans Appel d'offre en dessous du seuil de		
- <u>Déposé en 2015</u>		
********************	***************	*****
OTAL subventions encaissées sur le programm		
n 2015 : 17 653 euros		
FONDS DE CONCOURS AGGLO encaissé		
en 2016: 16 873.37 euros		
CONSEIL DEPARTEMENTAL encaissé		
	163 euros	
	165 euros	
	192 euros	
SUBVENTIONS encaissées	100	
MONTANT DES TRAVAUX RÉALISÉS H	.T: 128 468 euros	
Fonds de concours a été attribué par l'Agglo s		3 euro
Subvention Département accordée en 2015		5 euros
Subvention accordée en 2015 Région		

Déposé en 2016 -

Travaux sur devis sans Appel d'offre en dessous du seuil de 25 000euros

Programme 2017 IOP

H.T 10 148 euros

T.T.C 12 177.60 euros

Subvention DETR attribuée le 17 avril 2017 4 059 euros versé 22 novembre 2018 Subvention Région Pas d'attribution Subvention Département attribué le 28 septembre 2017 1217.80 euros **************************************

Déposé hors contrat de territoire Programme 2017

Groupe Scolaire

Département déposé Mars 2017

H.T 10 238 .94 euros

Attribué 4 355,58 encaissé le 6 août 2018

Fonds de concours structurants Muretain Agglo dossier éligible

Montant non défini

Préfecture FIPD (Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance) Non accordé T.TC 12286.70 euros

Eglise Programme 2018 reporté

Montant estimé

H.T 6 990 euros

TTC 7 599 EUROS

Cimetière Reporté

Montant estimé H.T 20 998.50 euros

T.TC 23 098.35 euros

Travaux Hors DEMANDE DE SUBVENTION Rampe PMR accès église H.T 3172 euros

TTC 3 806.40 euros

- Déposé en 2018 Programme 2019-2020
- Salle Poylvalente
- Travaux Avec APPEL D'OFFRES
- Maîtrise d'œuvre et Construction attribué à Monsieur Philippe GUILBERT architecte DPLG
- Appel d'offres MO retenu selon acte d'engagement et en fonction du montant total des travaux : 10%
 - montant H.T estimé 118 310 €
 - T.T.C estimé 141 972 €
- **DETR** refusée
- DSIL (Dotation de soutien à l'Investissement) accordée le 20/06/2018 : 354 930 €
- Avance de subvention 106 479 € versé le 7 octobre 2019
- REGION Subvention accordée: 100 000 euros le 12 octobre 2018

- DEPARTEMENT Subvention accordée le 13 Décembre 2018 400 000 €
- (Fonds de concours AGGLO)?

- déposé en 2019 IOP Cheminement plain sportive

Montant H.T:8 820 €

- T.T.C: 10 584 €

Hors contrat de territoire travaux urgents Église :

- H.T:6990 € T.T.C8388 euros

Travaux à programmer dans le cadre du contrat de territoire

Travaux à programmer dans le cadre du contrat de territoire DEPARTEMENT/REGION/AGGLO année 2020 et suivantes

RESTAURANT SCOLAIRE
AGRANDISSEMENT Groupe Scolaire
MAIRIE
CIMETIERE
Autres

Les données synthétiques du BUDGET 2020

DEPENSES DE LA SECTION

RECETTES DE LA SECTION

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	DE FONCTIONNEMENT				
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 043 305,00	561 754,73				
	+ .	+	+				
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)						
O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 481 550,27				
	=	=	=				
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	1 043 305,00	1 043 305,00				
INVESTISSEMENT							
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 686 800,00	955 931,59				
	+	+	+				
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	454 000,00	ž.				
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 1 184 868,41				
L	=	=	=				
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	2 140 800,00	2 140 800,00				
		TOTAL					
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 184 105,00	3 184 105,00				

Les ratios du Budget 2020

Code INSEE	SAINT-HILAIRE	BP
31486	Budget Communal M14	2020

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 181
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine) :	4
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		I ranger a berr mens. (babanaran	Moyennes nationales du potentiel
Fiscal	Financier	DGF)	financier par habitants de la strate
610 821,00	808 208,00	682,00	785,00

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	512,40	0,00
2	Produit des impositions directes/population	314,57	407 500,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	475,66	1 089 631,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 772,40	0,00
5	Encours de dette/population	30,50	0,00
6	DGF/population	84,86	75 000,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	35,47%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	113,35%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	372,62%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	6,41%	31 600,00%

Taux endettement 2019: 6.6%

'État de la dette en 2020

Capital de la dette Intérêts de la dette Fait à Saint-Hilaire 31 600 euros 19 000 euros

Le Maire, André MORERE